

MANUEL D'UTILISATION

Manuel complet d'utilisation du Point de service

Pour tout complément d'information, veuillez contacter le Service Clientèle de Satellic au

00800/72 83 55 42

(depuis la Belgique et les pays limitrophes)

ou au +32 2 416 0 416

(depuis le reste de l'Europe).

Les appels émis à partir d'un réseau mobile peuvent faire l'objet d'un surcoût lié aux conditions générales de l'opérateur mobile.

Date : Juin 2019 - statut : Final - Créé par : Marcom

Approuvé par : CS

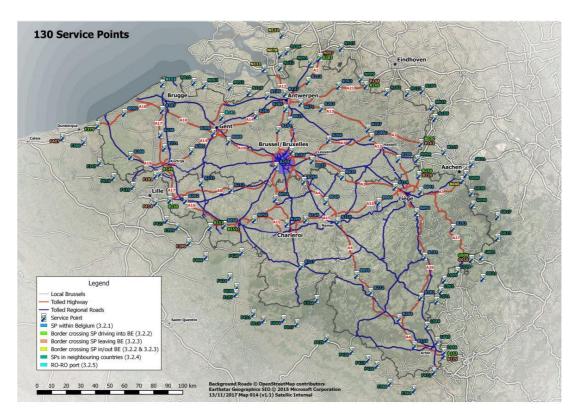
Table des matières

Table des matières	2
Introduction au Manuel d'utilisation du Point de service	4
Le Point de service	5
Pas de compte	6
1. Enregistrer votre véhicule	
2. Se procurer un ON BOARD UNIT	
2.1 Régler le péage en mode post-paid	
2.2. Régler le péage en mode prepaid	
3. Recharger l'OBU	
3.1 Payer la recharge en liquide	
3.2 Payer la recharge à l'aide d'une carte de crédit, de débit ou d'une cart	
carburant	
4. Créer un compte standard	
1. Obtenir un nouvel OBU via un autre compte Service Point	
Vous avez un compte service point avec un OBU prepaid	
2.1 Visualiser les données de mon équipement	
2.2 Recharger votre OBU	
2.3 Restituer votre OBU	
Vous avez un compte service point avec un OBU post-paid	
3.1 Visualiser les données de mon équipement	
3.2 Restituer mon OBU	
Compte Standard	52
1. Le véhicule (NPI – numéro de plaque d'immatriculation) que vous introdu	ıisez
au Point de service n'est pas encore couplé à votre compte standard	52
1.1 Enregistrer un véhicule	
1.2 Visualiser les données d'utilisateur et les modifier	
1.3 Finaliser une procédure de restitution pendante	
2. Le véhicule (LPN) que vous avez introduit au Point de service est déjà cou	
votre compte standard mais vous n'avez encore aucun OBU couplé à ce véh	
	63
2.1 Se procurer un OBU (pour un véhicule enregistré dans un compte	66
standard)	
2.2 Visualiser les données de mon équipement	
2.3 Visualiser les données d'utilisateur et les modifier	
3. Le véhicule (NPI) que vous introduisez au Point de service est couplé à un	
prepaidprepaid	
3.1 Recharger l'OBU prepaid couplé	
3.2 Découpler votre OBU	
3.3 Restituer l'OBU	
3.5 Restrict Follows	
3.4 Visualiser les données de mon équipement	
3.5 Visualiser les données d'utilisateur et les modifier	

Procédure en cas d'OBU endommagé	
Compte Business Partner	81
4.5 Finaliser une procédure de restitution pendante	80
4.4 Restituer l'OBU	80
4.3 Découpler votre OBU	
4.2 Visualiser les données d'utilisateur et les modifier	80
4.1 Visualiser les données de mon équipement	80
post-paid	80
4. Le véhicule (NPI) que vous introduisez au Point de service est couplé à	un OBU
3.6 Finaliser une procédure de restitution pendante	79

Introduction au Manuel d'utilisation du Point de service

Ce manuel donne un aperçu des principales opérations que vous pouvez effectuer à un Point de service Satellic. Les Points de service sont installés en Belgique, ainsi que le long des frontières belges dans les pays limitrophes.



Les différentes procédures que vous pouvez effectuer à un Point de service dépendent du type de compte que vous avez. Il existe quatre types de compte :

1. Pas de compte : voir pages 6 à 34

Il n'y a pas encore eu de contact avec Satellic.

2. Compte Service Point : voir pages 35 à 51

Vous n'avez pas encore créé de compte sur le Portail des Utilisateurs et vous souhaitez obtenir un OBU à un Point de service.

3. Compte Standard: voir pages 52 à 80

Vous avez créé un compte sur le Portail des Utilisateurs.

4. Compte Business Partner: page 81

Un partenaire commercial de Satellic gère votre compte Satellic en votre nom.

Veuillez noter que vous avez toujours besoin de votre numéro de plaque d'immatriculation et de votre pays d'origine pour vous enregistrer à un Point de service. Si vous avez déjà un OBU, vous pouvez scanner cet OBU au Point de service pour vous connecter.

Le Point de service

Numéro d'identification du terminal de péage

Numéro de téléphone du service clientèle

Écran tactile

Cet écran vous permet de choisir les options.

Lecteur RFID

Ce lecteur vous permet de scanner l'OBU.

Distributeur d'OBU

Ce distributeur vous délivre un nouvel OBU.

Boîte de retour OBU

Ce compartiment vous permet de restituer un OBU.

Scanner de documents

Vous pouvez scanner les documents de votre véhicule ici.



Terminal de paiement

Les informations pour les cartes de crédit et les cartes de carburant peuvent être introduites à l'aide du clavier et sont affichées à l'écran.

Imprimez votre ticket

Vous pouvez imprimer des reçus indiquant vos choix.

Fente pour carte de crédit/carburant

La fente dans laquelle les cartes de crédit et cartes carburant sont insérées.

Fente pour billets de banque

Vous pouvez payer en espèces et insérer jusqu'à 15 billets.

Distributeur de monnaie

Si vous insérez trop de billets, le terminal de péage vous rendra la monnaie ici.

Pas de compte

Si vous n'avez pas encore enregistré un compte ou un véhicule sur le Portail des Utilisateurs (PU) ou à un Point de service, vous pouvez effectuer les opérations suivantes à un Point de service :

- 1. Enregistrer mon véhicule
- 2. Obtenir un OBU
- 3. Recharger l'OBU (lorsque le mode de paiement de l'OBU est prepaid)
- 4. Créer un compte standard

1. Enregistrer votre véhicule

Ce chapitre décrit étape par étape comment obtenir un OBU à un Point de service Satellic (situé à un terminal de péage) si vous n'avez pas encore de compte ou de véhicules enregistrés.



1. Choisissez une langue.



2. Introduisez le pays d'origine du véhicule et le numéro de plaque d'immatriculation et appuyez sur « SUIVANT ».



3. Appuyez sur « OBTENIR UN OBU ».



4. Sélectionnez « OBTENIR UN OBU – CRÉEZ UN COMPTE POINT DE SERVICE ». Un compte basic appelé « compte service point » sera créé. Vous pouvez passer à un compte standard gratuit : le Manuel d'utilisation du RUP « Passer d'un compte service point à un compte standard ou fusionnez votre compte service point avec un compte standard existant » vous explique comment faire cela simplement.



5. Pour un compte professionnel, complétez les informations requises et appuyez sur « SUIVANT ».



6. Complétez les coordonnées requises et appuyez sur « SUIVANT ».



7. Confirmez vos données et cliquez sur " SUIVANT ".



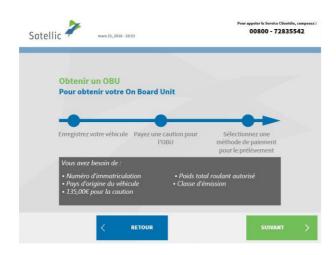
8. Si vous souhaitez créer un compte PRIVÉ, cliquez sur « PASSER À COMPTE PRIVÉ ».



9. Complétez les coordonnées requises et appuyez sur « SUIVANT ».



10. Confirmez vos données et cliquez sur " SUIVANT ".



11. Appuyez sur « SUIVANT ».



12. Introduisez la Masse Maximale Autorisée du Train (MMAT) et appuyez sur « SUIVANT ».



13. Introduisez la classe d'émission EURO et appuyez sur « SUIVANT ».

Si vous ne connaissez pas la Masse Maximale Autorisée du Train ou la classe d'émission EURO de votre véhicule, ou si vous n'avez pas les papiers du véhicule pour les justifier, le système vous attribuera automatiquement la classe maximale de masse (60 000 kilos) et la classe d'émission la plus basse (EURO 0). Les modifications ou mises à niveau du compte peuvent être effectuées via le Portail des Utilisateurs (https://rup.satellic.be) sur www.satellic.be ou à un Point de service. Le péage excédentaire payé ne sera toutefois PAS remboursé.



14. Placez le document dans le scanner, le recto tourné vers la vitre. Fermez la porte et appuyez sur « SCANNER DOCUMENT 1 ».



15. Une fois le document scanné, enlevez-le et appuyez sur « CONTINUER ».



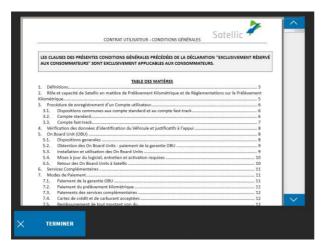
16. Appuyez sur « SCANNER DOCUMENT 2 » pour scanner un autre document ou appuyez sur « SUIVANT ». Vous pouvez scanner 4 documents maximum.



- 17. Cliquez sur la case à cocher pour confirmer que vous avez été informé de la Politique de protection de la vie privée et pour accepter les Conditions générales d'utilisation.
- Si vous souhaitez lire les Conditions générales d'utilisation, cliquez sur la langue de votre choix. Pour lire la Politique de protection de la vie privée, cliquez sur « Politique de Protection ».

Sinon, appuyez sur « CONFIRMER ».







18. Appuyez sur « OUI » si vous souhaitez imprimer la confirmation. Sinon, appuyez sur « NON ».

Vous avez à présent enregistré votre véhicule avec succès via un compte service point. Suivez la procédure ci-dessous pour obtenir un On Board Unit pour le véhicule que vous venez d'enregistrer.



19. Appuyez sur « OBTENIR UN OBU ». Retirez votre document si vous l'avez oublié dans le scanner.

2. Se procurer un ON BOARD UNIT

Lorsque vous commandez un OBU, vous devez immédiatement indiquer comment vous voulez régler le péage. Le péage peut être réglé de deux manières : soit avant de prendre la route, soit plus tard. Ces options sont appelées respectivement **prepaid** et **post-paid**. Par ailleurs, vous devez payer une garantie (135 €). Vous pouvez payer en liquide, avec une carte de débit ou de crédit ou avec une carte carburant.

Si vous optez pour la formule prepaid, vous devrez charger votre OBU avant de circuler en Belgique. Lorsque vous prenez la route et tout au long de votre déplacement, le solde résiduel peut être consulté en permanence sur l'OBU. Vous pouvez recharger à tout moment à un Point de service ou sur le Portail des Utilisateurs, en fonction du trajet parcouru en Belgique.

Si vous choisissez la formule post-paid, le montant à payer sera imputé par votre partenaire commercial Satellic, par domiciliation, ou via votre carte de crédit ou votre carte carburant selon la procédure habituelle de l'émetteur de la carte. Veuillez noter qu'avant de circuler sur les routes belges, le moyen de paiement doit être couplé à l'On Board Unit, même si vous payez plus tard (post-paid).

Intéressons-nous tout d'abord à la procédure post-paid. Pour choisir le mode de règlement prepaid pour le péage, veuillez suivre la procédure décrite à partir de la page 20.

Etape 1 / 4 Comment souhaitez-vous payer ? En mode... POST-PAYÉ PRÉ-PAYÉ - Vous payer le prélèvement Monétrique ulfréinnement, une sourcissain perhable est toatelois requise - Vou commandation sont ééblies sur la carte mestionnée suivant vos conditions de palement habitueiles - Vous payer le prélèvement Monétrique ulfréinnement, une sourcissain perhable est toatelois requise - Vous payer le prélèvement Monétrique est déduit en temps real - Vous peut le prélèvement Monétrique est déduit put est de l'étage de l'

2.1 Régler le péage en mode post-paid

1. Sélectionnez « POST-PAYÉ ».



2. Choisissez un moyen de paiement.

Veuillez noter que vous devez être déjà client d'un partenaire commercial de Satellic pouvant agir en tant que tiers payeur avant de pouvoir sélectionner l'option correspondante dans le menu affiché au Point de service. Votre enregistrement est finalisé dès que vous avez sélectionné un « partenaire commercial » en tant que mode de paiement. Cela signifie que vous pouvez immédiatement procéder au paiement de la garantie.

Lorsque vous choisissez une carte de crédit ou une carte carburant, il vous faut suivre les étapes suivantes :



3. Insérez votre carte dans le lecteur et suivez les instructions à l'écran.

Veuillez noter qu'une autorisation de 45 € est requise pour les paiements postérieurs par carte de crédit, ce qui signifie que la somme de 45 € est systématiquement bloquée sur la carte de crédit. Une fois que ce montant été affecté à des prélèvements à payer, une montant de 45 € est à nouveau bloqué. Les paiements effectifs sont prélevés conformément au cycle de facturation des émetteurs de cartes. Une pré-autorisation est une garantie de paiement du péage (le solde sur la carte de crédit est prévu pour être suffisant).



4. Votre transaction a été approuvée. Attendez quelques instants que votre ticket soit imprimé.



5. Votre carte a été enregistrée avec succès. Prenez votre ticket et appuyez sur « PAIEMENT GARANTIE ».



6. Choisissez le moyen de paiement souhaité pour la garantie (la garantie) (135 €).

La procédure à suivre pour le paiement de la garantie en liquide est décrit cidessous. La procédure à suivre pour le paiement de la garantie avec une carte de débit ou de crédit ou avec une carte carburant (pétrolière) est abordé au chapitre suivant.

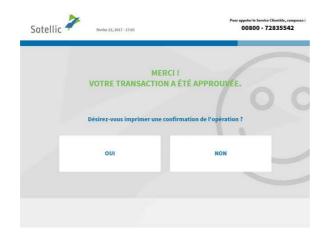
2.1.1 Régler le péage en mode post-paid et la garantie de l'OBU en liquide



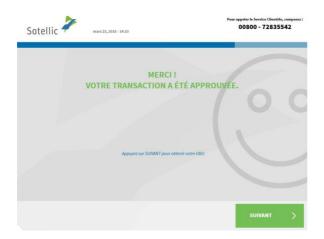
7. Payez la garantie en liquide ou à l'aide d'une carte. Si vous payez la garantie en liquide, insérez les billets dans le distributeur et appuyez sur « SUIVANT ». Le terminal de péage accepte les billets de 5, 10, 20 et 50 €.



8. Reprenez votre monnaie le cas échéant.



9. Votre transaction a été approuvée. Appuyez sur « OUI » si vous voulez imprimer une confirmation. Sinon, appuyez sur « NON ».



10. Votre transaction a été approuvée. Appuyez sur « SUIVANT » pour recevoir votre On Board Unit.

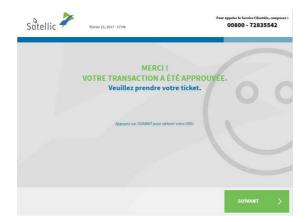
2.1.2 Régler le péage en mode post-paid et payer la garantie de l'OBU à l'aide d'une carte de crédit ou de débit ou d'une carte carburant



11. Insérez votre carte dans le lecteur et suivez les instructions à l'écran.



12. Votre transaction a été approuvée. Attendez quelques instants que votre ticket soit imprimé.



13. Prenez votre justificatif de paiement et appuyez sur « SUIVANT ».



14. Appuyez sur « SUIVANT ».



15. Retirez l'OBU dans la minute qui suit.



16. Vous avez à présent retiré votre OBU avec succès.

Conservez toujours le code PIN.

Vous pouvez passer à un compte standard gratuit : le <u>Manuel d'utilisation du</u> <u>RUP « Passer d'un compte service point à un compte standard ou fusionnez votre compte service point avec un compte standard » vous explique comment.</u>

Vous avez à présent enregistré votre véhicule avec succès et obtenu un OBU pour lequel vous paierez le péage en mode post-paid. Vous pouvez ensuite suivre deux procédures :

- Créer un compte standard (recommandé) en sélectionnant « CRÉER UN COMPTE » sur l'écran précédent. Cette procédure est décrite de la page 30 à la page 34.
- 2. **Sortir de la procédure** et revenir à l'écran d'accueil en appuyant sur « QUITTER ».

Important! Un compte service point est un compte de base, vous pouvez convertir votre compte service point en un compte standard, par example pour recevoir le relevé détaillé des trajets par véhicule et de recevoir toutes nos actualités par e-mail. Veuillez lire le Manuel d'utilisation du RUP « Passer d'un compte service point à un compte standard ou fusionnez votre compte service point avec un compte standard existant » pour plus d'infos

2.2. Régler le péage en mode prepaid



1. Sélectionnez « PRÉ-PAYÉ ».



2. Choisissez le moyen de paiement souhaité pour la garantie (135 €).

La procédure à suivre pour le paiement de la garantie en liquide est décrit cidessous. La procédure à suivre en cas de de paiement de la garantie à l'aide d'une carte de crédit, de débit ou d'une carte carburant est abordé au chapitre suivant.

2.2.1 Régler le péage selon le mode prepaid et la garantie de l'OBU en liquide

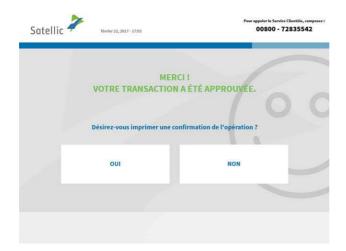


3. Payez la garantie en liquide ou à l'aide d'une carte. Si vous payez la garantie en liquide, insérez les billets dans le distributeur et appuyez sur « SUIVANT ».

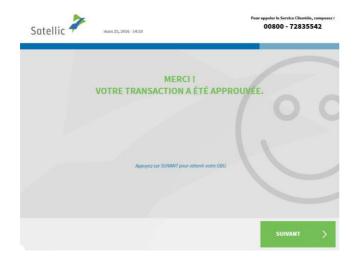
Le terminal de péage accepte les billets de 5, 10, 20 et 50 €.



4. Reprenez votre monnaie le cas échéant.



5. Votre transaction a été approuvée. Appuyez sur « OUI » si vous souhaitez imprimer une confirmation. Sinon, appuyez sur « NON ».



6. Votre transaction a été approuvée. Appuyez sur « SUIVANT » pour recevoir votre On Board Unit.

2.2.2 Régler le péage en mode prepaid et payer la garantie de l'OBU à l'aide d'une carte de crédit, de débit ou d'une carte carburant



7. Insérez votre carte dans le lecteur et suivez les instructions à l'écran.



8. Votre transaction a été approuvée. Attendez quelques instants que votre justificatif de paiement soit imprimé.



9. Prenez votre justificatif de paiement et appuyez sur « SUIVANT ».



10. Retirez l'OBU dans la minute qui suit.



11. Prenez votre ticket OBU (code PIN) et appuyez sur « CONTINUER ».

Gardez toujours votre code PIN!

Vous pouvez passer à un compte
standard gratuit: le Manuel d'utilisation
du RUP « Passer d'un compte service
point à un compte standard ou fusionnez
votre compte service point avec un
compte standard existant » vous explique
comment.

Vous avez à présent enregistré votre véhicule avec succès et obtenu un OBU en mode prepaid. Vous pouvez ensuite suivre les deux procédures suivantes :

- Créer un compte standard (recommandé) en appuyant sur « CRÉER UN COMPTE » à l'écran précédent. Cette procédure est décrite de la page 30 à la page 34.
- 2. **Recharger votre OBU** en appuyant sur « CONTINUER ». Pour commencer à circuler sur les routes belges, vous devez recharger votre On Board Unit. Cette procédure est décrite ci-après.

Important! Un compte service point est un compte de base, vous pouvez convertir votre compte service point en un compte standard, par example pour recevoir le relevé détaillé des trajets par véhicule et de recevoir toutes nos actualités par e-mail.

Pour voir comment passer simplement à un compte standard, veuillez lire le Manuel d'utilisation du RUP « Passer d'un compte service point à un compte standard ou fusionnez votre compte service point avec un compte standard existant ».

3. Recharger l'OBU

Lorsque vous avez obtenu un OBU en mode prepaid, vous pouvez recharger votre crédit à un Point de service par tranches maximales de 200 € à la fois, jusqu'à un solde maximum total de 1 000 €. Le solde est indiqué sur l'écran de votre OBU. La recharge minimale est de 20 €.

Lorsque votre crédit prepaid passe sous les 50 €, votre OBU émet un signal sonore et un message d'avertissement est affiché sur l'écran de votre OBU. Vous pouvez recharger l'OBU, soit au Point de service le plus proche, soit en ligne via le Portail des Utilisateurs.

Notez que vous ne pouvez recharger un OBU à un Point de service que lorsque le mode de paiement enregistré de cet OBU est prepaid. Vous avez choisi le mode de paiement post-paid? Le montant de péage à payer sera imputé par votre partenaire commercial Satellic, par domiciliation ou via votre carte de crédit ou carte carburant selon la procédure habituelle de l'émetteur de votre carte. Vous pouvez modifier le mode de paiement de l'OBU sur le Portail des Utilisateurs si vous souhaitez passer de la formule post-paid à la formule prepaid afin de pouvoir ensuite recharger l'OBU à un Point de service (mettre plus d'argent sur le compte correspondant à votre OBU).

La procédure pour recharger l'OBU (mode prepaid) est décrite ci-dessous.



1. Choisissez le moyen de paiement avec lequel vous souhaitez recharger votre OBU. Vous pouvez payer en liquide, avec une carte de crédit ou de débit ou avec une carte carburant.

La procédure suivante décrit comment payer la recharge en liquide. La procédure pour payer avec une carte de crédit, de débit ou d'une carte carburant est abordée au chapitre suivant. 3.1 Payer la recharge en liquide



2. Choisissez le montant de votre recharge.

Veuillez noter que la première recharge d'un OBU doit être d'au moins 50 €. Ensuite, la recharge minimale est de 20 €.



3. Insérez les billets dans le distributeur.



4. Reprenez votre monnaie du distributeur le cas échéant.



5. Votre OBU est à présent rechargé avec succès. Appuyez sur « OUI » si vous voulez imprimer une confirmation. Sinon, appuyez sur « NON ».



6. Si vous souhaitez quitter la procédure et revenir à l'écran d'accueil, appuyez sur « QUITTER ». Choisissez « CREER UN COMPTE » si vous voulez créer un compte standard. Cette procédure est décrite de la page 30 à la page 34. Vous pouvez effectuer une recharge supplémentaire en cliquant sur le bouton 'Menu Principal'.

Important ! Un compte service point est un compte de base, vous pouvez convertir votre compte service point en un compte standard, par example pour recevoir le relevé détaillé des trajets par véhicule et de recevoir toutes nos actualités par e-mail.

Pour voir comment passer simplement à un compte standard, veuillez lire le Manuel d'utilisation du RUP « Passer d'un compte service point à un compte standard ou fusionnez votre compte service point avec un compte standard existant ».

3.2 Payer la recharge à l'aide d'une carte de crédit, de débit ou d'une carte carburant



7. Choisissez le montant à recharger.

Veuillez noter que le montant de la première recharge de l'OBU doit être d'au moins 50 €. Ensuite, la recharge minimale est de 20 €.



8. Insérez votre carte dans le lecteur et suivez les instructions à l'écran.



9. Votre transaction a été approuvée. Attendez quelques instants que votre justificatif de paiement soit imprimé.



10. Votre OBU a été rechargé avec succès.

Appuyez sur « QUITTER » si vous voulez quitter la procédure et revenir à l'écran d'accueil.

Choisissez « METTRE COMPTE À NIVEAU » si vous voulez créer un compte standard. Cette procédure est décrite de la page 30 à la page 34.

Important! Un compte service point est un compte de base, vous pouvez convertir votre compte service point en un compte standard, par example pour recevoir le relevé détaillé des trajets par véhicule et de recevoir toutes nos actualités par e-mail.

Pour voir comment passer simplement à un compte standard, veuillez lire le Manuel d'utilisation du RUP « Passer d'un compte service point à un compte standard ou fusionnez votre compte service point avec un compte standard existant ».

4. Créer un compte standard

Afin de bénéficier d'un accès à tous les services Satellic (par exemple le relevé détaillé des trajets par véhicule, etc.), vous pouvez passer à un compte standard sur le Portail des Utilisateurs ou à un point service.

Vous pouvez créer un compte standard (recommandé) immédiatement après avoir obtenu un OBU à un Point de service via un compte service point (voir 1 ci-dessous) ou après avoir rechargé votre OBU à un Point de service (voir 2 ci-dessous).

Il est également possible de créer un compte standard par la suite via le Portail des Utilisateurs de Satellic. Pour de plus amples informations, consultez le <u>Manuel d'utilisation du RUP « Passer d'un compte service point à un compte standard ou fusionnez votre compte service point avec un compte standard existant » sous 'Téléchargements' dans la rubrique 'Assistance' du site Internet de Satellic (www.satellic.be)</u>.

Un compte utilisateur standard peut être créé de deux manières :

1. Après avoir obtenu avec succès un OBU à un Point de service. À la fin de cette procédure, vous accédez à l'écran suivant. Choisissez « METTRE COMPTE À NIVEAU ».



2. Après avoir rechargé votre OBU avec succès. À la fin de cette procédure, vous accédez à l'écran suivant. Choisissez « CRÉER UN COMPTE ».





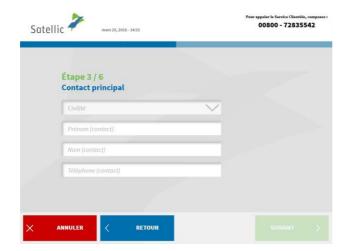
1. Choisissez « INDIVIDUEL » ou « SOCIÉTE ».



2. Complétez les champs d'identité requis et appuyez sur « SUIVANT ».



3. Complétez les coordonnées requises et appuyez sur « SUIVANT ».



4. Complétez les coordonnées requises de la personne de contact et appuyez sur « SUIVANT ».



5. Complétez les coordonnées bancaires requises et appuyez sur « SUIVANT ». Ces informations sont utilisées pour le remboursement de la garantie après la restitution de votre OBU. Nous ne pourrons pas vous rembourser votre garantie à l'avenir si nous ne disposons pas de ces coordonnées.

Vous pouvez également communiquer vos coordonnées bancaires par la suite sur le portail des utilisateurs.



6. Choisissez vos données d'identification pour le portail des utilisateurs et appuyez sur « SUIVANT ».

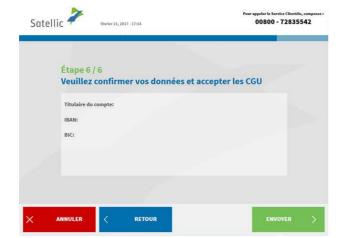


7. Confirmez vos données et le fait que vous acceptez les conditions générales d'utilisation de Satellic en appuyant sur « SUIVANT ».

Si vous souhaitez apporter une modification, appuyez sur « MODIFIER ».



8. Confirmez les données en appuyant sur « SUIVANT ».



9. Appuyez sur « ENVOYER ».



10. Vous pouvez à présent accéder aux données de votre compte utilisateur en vous connectant à l'aide de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe.

Appuyez sur « FERMER LA SESSION » si vous souhaitez revenir à l'écran d'accueil.

Appuyez sur « MENU PRINCIPAL » si vous souhaitez accéder aux données de votre équipement, revenir à votre OBU, accéder à vos données d'utilisateur, etc.

Vous disposez à présent d'un compte standard qui vous permet de bénéficier de tous les services de Satellic. Rendez-vous à la page 52 pour découvrir toutes les fonctionnalités des Points de service pour les comptes standards.

Compte Service Point

Vous avez un compte service point lorsque vous vous êtes procuré un OBU à un Point de service mais que vous n'êtes pas encore passé d'un compte sà un compte standard (sur le PU ou à un Point de service).

Si vous avez un compte service point, vous pouvez effectuer les opérations suivantes à un Point de service :

- 1. Obtenir un nouvel OBU via un autre compte service point (enregistrer un nouveau véhicule)
 - 2. Le mode de paiement de l'OBU que vous avez demandé est prepaid
 - 2.1 Visualiser les données de mon équipement (véhicule et OBU)
 - 2.2 Recharger
 - 2.3 Restituer l'OBU
 - 3. Le mode de paiement de l'OBU que vous avez demandé est post-paid
 - 3.1 Visualiser les données de mon équipement
 - 3.2 Restituer l'OBU

Vous pouvez passer d'un compte service point à un compte standard pour bénéficier de tous les services Satellic (comme, par exemple, consulter vos relevés de voyage détaillés, etc.). Vous pouvez effectuer cette opération sur le Portail des Utilisateurs (voir <u>Manuel d'utilisation du RUP « Passer d'un compte service point à un compte standard ou fusionnez votre compte service point avec un compte standard existant »</u>) ou en suivant la procédure décrite de la page 30 à la page 34.

1. Obtenir un nouvel OBU via un autre compte Service Point

Si vous disposez d'un compte service point, vous pouvez obtenir un OBU en enregistrant un nouveau véhicule et donc un autre compte service point à un Point de service. N'oubliez pas d'avoir sur vous les documents de votre véhicule. Veuillez suivre la procédure décrite de la page 6 à la page 29 pour obtenir un nouvel OBU via un autre compte service point.

2. Vous avez un compte service point avec un OBU prepaid

Dans ce chapitre, nous décrivons les différentes procédures que vous pouvez suivre à un Point de service si vous avez un OBU prepaid.

Veuillez noter que vous devez disposer des données de votre véhicule pour vous enregistrer au Point de service. Si vous avez déjà un OBU, vous pouvez également scanner cet OBU au Point de service. Pour ce faire, vous devez sortir temporairement votre OBU de la cabine de votre camion.

Les trois écrans suivants sont communs aux trois procédures que vous pouvez suivre si vous avez un OBU prepaid :

- 2.1 Visualiser les données de mon équipement
- 2.2 Recharger
- 2.3 Restituer l'OBU



1. Choisissez une langue



2. Placez votre OBU devant le lecteur RFID ou complétez votre numéro d'immatriculation et le pays du véhicule. L'option la plus rapide consiste à scanner l'OBU devant le lecteur RFID.



3. Introduisez le code PIN de votre On Board Unit et appuyez sur « ENVOYER ». Vous trouverez ce code PIN sur le ticket OBU que vous avez reçu à la remise de votre OBU.

2.1 Visualiser les données de mon équipement

La procédure suivante décrit comment vous pouvez modifier les données de votre véhicule et de votre OBU.



4. Sélectionnez « AFFICHER MES DONNÉES – VÉHICULE ET OBU ».



5. Cliquez sur « MODIFIER » pour modifier vos données.

Veuillez noter que vous pouvez uniquement modifier les données de votre véhicule à un Point de service.

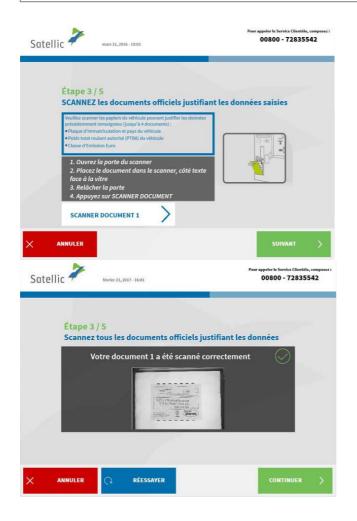


6. Introduisez la Masse Maximale Autorisée du Train (MMAT) et appuyez sur « SUIVANT ».



7. Introduisez la classe d'émission EURO et appuyez sur « SUIVANT ».

Si vous ne connaissez pas la Masse Maximale Autorisée du Train ou la classe d'émission EURO de votre véhicule ou si vous n'avez pas les papiers du véhicule pour les justifier, le système attribuera automatiquement la classe maximale de masse (60 000 kilos) et la classe d'émission la plus basse (EURO 0). Les modifications ou mises à niveau du compte peuvent être effectuées via le Portail des Utilisateurs (https://rup.satellic.be) sur www.satellic.be ou à un Point de service. Le péage excédentaire payé ne sera toutefois PAS remboursé.



8. Placez le document dans le scanner de manière à ce que la face contenant le texte soit tournée vers la vitre. Fermez la porte et appuyez sur « SCANNER DOCUMENT 1 ».

9. Enlevez le document après l'avoir scanné. Appuyez sur « CONTINUER ».



10. Appuyez sur « SCANNER DOCUMENT 2 » pour scanner un autre document ou appuyez sur « SUIVANT ». Vous pouvez scanner 4 documents maximum.

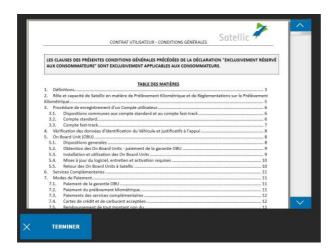


11. Cliquez sur la case à cocher pour confirmer que vous avez été informé de la Politique de protection de la vie privée et pour accepter les Conditions générales d'utilisation.

Si vous souhaitez lire les Conditions générales d'utilisation, cliquez sur la langue de votre choix. Pour lire la Politique de protection de la vie privée, cliquez sur « Politique de Protection ».

Sinon, appuyez sur « CONFIRMER ».







12. Vous avez à présent modifié les données de votre véhicule. Appuyez sur « OUI » si vous souhaitez imprimer une confirmation. Sinon, appuyez sur « NON ».



13. Appuyez sur « FIN » si vous souhaitez revenir à l'écran d'accueil. Sinon, appuyez sur « MENU PRINCIPAL ».

2.2 Recharger votre OBU

La procédure suivante décrit comment vous pouvez recharger un OBU prepaid1. Tous les OBU, qu'ils aient été commandés via le Portail des Utilisateurs (PU) ou obtenus à un Point de service (SP), peuvent être rechargés à un Point de service (ou sur le PU).



1. Choisissez « RECHARGER VOTRE OBU ».

Suivez la procédure décrite de la page 25 à la page 29 pour recharger votre OBU.

système Satellic (depuis le Portail des utilisateurs (PU) ou à un Point de service).

¹ Un OBU prepaid est un OBU pour lequel le mode de paiement prepaid a été sélectionné dans le

2.3 Restituer votre OBU

Important! Vous devez restituer votre OBU en bon état de fonctionnement, sans aucun dommage et standard, i.e. avec la batterie, le câble d'alimentation et les 4 ventouses, afin d'obtenir un remboursement intégral de la garantie de l'OBU.

Conformément aux <u>Conditions générales d'utilisation (Contrat Utilisateur)</u> Satellic et à la <u>Politique de Satellic en matière de garantie de l'OBU</u>, Satellic évaluera de façon indépendante si l'Utilisateur a droit au remboursement de la Garantie OBU, et cette décision, qui sera communiquée par e-mail à l'Utilisateur à l'adresse indiquée à Satellic, est définitive et ne peut faire l'objet d'aucun recours. Si Satellic décide que vous avez droit au remboursement de la Garantie OBU et si des coordonnées bancaires valides (IBAN et BIC) ont été renseignées au Point de service ou sur le Portail des Utilisateurs, la garantie de votre OBU sera remboursée dans les 30 jours suivant la réception de l'OBU restitué.

De quoi doit avoir l'air votre OBU lorsque vous le restituez ?

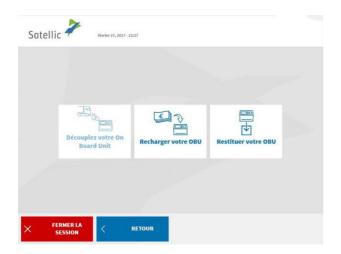
- L'OBU est restitué en bon état de fonctionnement et sans aucun dommage,
- La batterie est restituée (placée dans l'OBU),
- Les 4 ventouses sont restituées (fixées sur l'OBU),
- Le câble d'alimentation d'origine est restitué (enroulé autour de l'OBU),
- Le **sceau principal rouge** (dans le coin inférieur droit à l'arrière de l'OBU) doit **être présent** et ne doit **pas être brisé**
- le sceau rouge du compartiment de la batterie (au milieu à l'arrière de l'OBU) doit être présent et ne doit pas être brisé (sauf en cas d'installation fixe de l'OBU)

Attention : si vous n'avez pas communiqué de numéro de compte bancaire (IBAN), nous ne pourrons pas vous rembourser la garantie! Les coordonnées bancaires peuvent être communiquées sur le Portail des Utilisateurs, à un Point de service en créant un compte standard (suivez la procédure décrite aux pages 30 à 34) et à un Point de service, en finalisant une procédure de restitution pendante (suivez la procédure expliquée de la page 59 à la page 62).

Si vous avez réglé le péage par le mode de paiement prepaid, le solde est remboursé sur le même numéro de compte bancaire que la garantie. Ci-après, nous vous expliquons comment restituer l'OBU.



1. Sélectionnez « ACCÉDER AUX ACTIONS DE L'OBU ».



2. Cliquez sur « RESTITUER VOTRE OBU ».



3. Introduisez un motif de retour.



4. Si vous choisissez « AUTRE », précisez le motif vous-même. Cliquez sur « PASSER ».



5. Votre motif a été enregistré. Appuyez sur « SUIVANT ».



6. Placez le logo Satellic situé du côté de l'écran de l'OBU (face avant) devant le lecteur RFID pour identifier l'OBU.



7. Contrôlez le numéro d'identification de l'OBU (S/N) qui figure sur l'autocollant à l'arrière de l'OBU.
Si le numéro est correct, appuyez sur « CONFIRMER ».
Sinon, appuyez sur « RETOUR ».





8. La garantie de l'OBU sera remboursée par virement bancaire. Vous pouvez communiquer vos coordonnées bancaires plus tard sur le Portail des Utilisateurs ou à un Point de service. Choisissez donc « RENSEIGNER VOS RÉFÉRENCES BANCAIRES MAINTENANT » si vous voulez communiquer ces informations tout de suite. Sinon, cliquez sur « RENSEIGNER VOS RÉFÉRENCES BANCAIRES ULTÉRIEUREMENT ». Suivez la procédure décrite de la page 59 à la page 62.



- 9. Introduisez les coordonnées bancaires :
- titulaire du compte ;
- IBAN;
- BIC.

Cliquez ensuite sur « SUIVANT ».



10. Contrôlez les données avant d'appuyer sur « SUIVANT ».



11. Placez l'OBU dans le compartiment prévu à cet effet (indiqué par le voyant vert). Assurez-vous que l'emballage de l'OBU a été enlevé. Appuyez ensuite sur « FERMER TRAPPE ».





12. Avez-vous placé l'OBU dans le compartiment prévu à cet effet ? Si vous cliquez sur OUI, la trappe se fermera.



13. L'OBU a été restitué avec succès. La garantie vous sera remboursée après que l'OBU ait été contrôlé. Appuyez sur « SUIVANT ».



14. Si vous avez déjà communiqué votre numéro de compte bancaire, la garantie vous sera restituée sur ce compte, et ce, par virement bancaire. Veuillez noter que la garantie est uniquement restituée une fois que l'OBU a été contrôlé. Cliquez sur « suivant ».



15. Le Point de service imprime votre ticket de retour. Veillez à le garder précieusement étant donné que vous en aurez besoin en cas de réclamation.

Appuyez sur « FIN » si vous souhaitez revenir à l'écran d'accueil.

Appuyez sur « MENU PRINCIPAL » si vous souhaitez effectuer d'autres opérations au Point de service.



16. Si vous n'avez pas communiqué de numéro de compte bancaire, Satellic ne peut pas vous rembourser la garantie Vous pouvez toutefois préciser vos coordonnées bancaires sur le Portail des Utilisateurs, ou vous rendre à un Point de service, vous connecter avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe et sélectionner l'option « Finaliser les processus de restitution d'OBU ».

3. Vous avez un compte service point avec un OBU post-paid

Dans ce chapitre, nous décrivons les différentes procédures que vous pouvez suivre à un Point de service lorsque vous avez un **OBU post-paid**².

Veuillez noter que vous devez disposer des données de votre véhicule pour vous enregistrer au Point de service. Si vous avez déjà un OBU, vous pouvez également scanner cet OBU au Point de service. Pour ce faire, vous devez sortir temporairement votre OBU de la cabine de votre camion.

Les trois écrans suivants sont communs à ces procédures :

- 3.1 Visualiser les données de mon équipement
- 3.2 Restituer l'OBU



1. Choisissez une langue



2. Placez votre OBU devant le lecteur RFID ou insérez le numéro de plaque d'immatriculation et le pays d'origine de votre véhicule. Le moyen le plus rapide est toutefois de scanner votre OBU en la plaçant devant le lecteur RFID.

² Un OBU post-paid est un OBU pour lequel le mode de paiement post-paid a été sélectionné dans le système Satellic (sur le Portail des utilisateurs (PU) ou à un Point de service).



3. Introduisez le code PIN de votre On Board Unit et appuyez sur « ENVOYER». Vous trouverez ce code PIN sur le ticket OBU que vous avez reçu à la remise de votre OBU.

3.1 Visualiser les données de mon équipement



1. Choisissez Sélectionnez « AFFICHER MES DONNÉES – VÉHICULE ET OBU ».

Suivez la procédure décrite de la page 37 à la page 40 pour modifier les données de votre véhicule et celles de l'OBU.

3.2 Restituer mon OBU



1. Choisissez « ACCÉDER AUX ACTIONS DE L'OBU ».



2. Cliquez sur « RESTITUER VOTRE OBU ».

Suivez la procédure décrite de la page 42 à la page 48 pour restituer l'OBU.

Compte Standard

Si vous avez un compte standard, vous bénéficiez de tous les services qu'offre Satellic. Vous pouvez enregistrer un compte standard sur le Portail des Utilisateurs ou passer d'un compte service point à un compte standard sur le Portail des Utilisateurs (voir le Manuel d'utilisation du RUP « Passer d'un compte service point à un compte standard ou fusionnez votre compte service point avec un compte standard existant ») ou à un Point de service (pour plus de plus amples informations, consultez la procédure expliquée aux pages 30 à 34).

Un Point de service offre différentes fonctionnalités selon le type de compte standard que vous avez. Il existe quatre types de comptes standards, qui dépendent du numéro de plaque d'immatriculation du véhicule (que vous avez introduit à l'écran du Point de service) pour lequel vous souhaitez effectuer une opération.

Le numéro de plaque d'immatriculation :

- 1. n'est pas encore couplé à votre compte standard ;
- 2. est couplé à votre compte standard mais vous n'avez pas encore d'OBU couplé à ce véhicule ;
- 3. est couplé à un OBU prepaid;
- 4. est couplé à un OBU post-paid.

Chacun de ces comptes donne accès à des fonctionnalités différentes au Point de service.

Rappel: vous pouvez obtenir un OBU supplémentaire via un compte service point et ce, même si vous avez déjà un compte standard. Suivez la procédure décrite aux pages 6 à 29.

1. Le véhicule (NPI – numéro de plaque d'immatriculation) que vous introduisez au Point de service n'est pas encore couplé à votre compte standard

Si le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule que vous introduisez au Point de service n'est pas encore couplé à un compte standard, vous pouvez suivre les procédures suivantes au Point de service :

- 1.1 Enregistrer un véhicule
- 1.2 Visualiser les données d'utilisateur et les modifier
- 1.3 Finaliser une procédure de restitution pendante

1.1 Enregistrer un véhicule



1. Choisissez la langue.



2. Introduisez votre numéro de plaque d'immatriculation et le pays du véhicule. Appuyez ensuite sur « SUIVANT ».

Il est également possible de scanner un OBU pour se connecter



3. Choisissez « GÉREZ VOTRE COMPTE STANDARD ».



4. Introduisez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Appuyez ensuite sur « ENVOYER ».



5. Choisissez « ENREGISTER VOTRE VEHICULE ».

Suivez la procédure « enregistrer votre véhicule », décrite de la page 6 à la page 29. Pour le mode prepaid, on y décrit également comment se procurer un OBU et comment le recharger.

1.2 Visualiser les données d'utilisateur et les modifier

La procédure suivante décrit comment modifier vos données d'utilisateur (comme les coordonnées, le nom d'utilisateur, etc.)



1. Choisissez une langue.



2. Introduisez votre numéro de plaque d'immatriculation et le pays du véhicule. Appuyez ensuite sur « SUIVANT ».

Il est également possible de scanner un OBU pour ouvrir une session.



3. Choisissez « GÉREZ VOTRE COMPTE STANDARD ».



4. Introduisez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Appuyez ensuite sur « ENVOYER».



5. Sélectionnez « VISUALISER ET MODIFIER LES DONNÉES DE MON COMPTE UTILISATEUR ».



6. Choisissez « MODIFIER » si vous voulez modifier vos coordonnées personnelles. Sinon, appuyez sur « SUIVANT ». Si vous choisissez « TERMINER LA MISE A JOUR », toutes les données seront enregistrées.

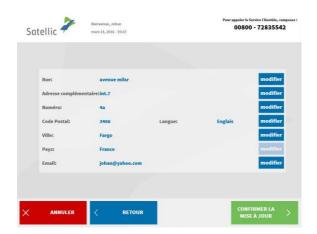


7. Choisissez « MODIFIER » si vous voulez modifier les données. Appuyez sur « CONFIRMER LA MISE A JOUR » lorsque vous avez terminé.



8. Choisissez « MODIFIER » si vous voulez modifier vos coordonnées. Sinon, appuyez sur « SUIVANT ». Si vous choisissez « TERMINER LA MISE A

Si vous choisissez « TERMINER LA MISE A JOUR », toutes les données sont enregistrées.



9. Choisissez « MODIFIER » si vous voulez modifier ces données. Appuyez sur « CONFIRMER LA MISE A JOUR » lorsque vous avez terminé.



10. Choisissez « MODIFIER » si vous voulez modifier vos autres données. Si vous appuyez sur « TERMINER LA MISE A JOUR », toutes les données sont enregistrées.



11. Choisissez « MODIFIER » si vous voulez modifier les données. Appuyez sur « CONFIRMER LA MISE A JOUR » lorsque vous avez terminé.



12. Les données ont à présent été mises à jour avec succès. Appuyez sur « FERMER LA SESSION » si vous souhaitez revenir à l'écran d'accueil.

Choisissez « MENU PRINCIPAL » si vous souhaitez effectuer d'autres opérations au Point de service.

1.3 Finaliser une procédure de restitution pendante

Vous devez restituer votre OBU en bon état de fonctionnement, sans aucun dommage et complet, c'est-à-dire avec la batterie, le câble d'alimentation et les 4 ventouses, afin d'obtenir un remboursement intégral de la garantie de l'OBU.

Il est nécessaire que vous nous communiquiez votre numéro de compte en banque afin que nous puissions vous rembourser la garantie par virement bancaire. Vous pouvez préciser vos coordonnées bancaires immédiatement au Point de service au moment où vous restituez votre OBU ou les spécifier plus tard sur le Portail des Utilisateurs. Il est également possible d'introduire vos coordonnées bancaires plus tard à un Point de service en finalisant une procédure de restitution pendante (une procédure de restitution pendante est créée lorsque vous restituez un OBU à un Point de service sans préciser vos coordonnées bancaires).



1 Choisissez une langue.



2. Entrez le numéro de plaque d'immatriculation et le pays d'origine du véhicule et cliquez sur « SUIVANT ».

Il est également possible de scanner un OBU pour se connecter.



3. Choisissez « GÉREZ VOTRE COMPTE STANDARD ».



4. Introduisez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe et cliquez sur « ENVOYER ».



5. Cliquez sur « Finaliser des processus de restitution d'OBU ».



6. Sélectionnez la procédure de restitution d'OBU que vous souhaitez finaliser. Cliquez ensuite sur « SUIVANT ».



7. Veuillez introduire vos coordonnées bancaires afin d'obtenir le remboursement de la garantie de l'OBU. Cliquez ensuite sur « SUIVANT ».



8. Vérifiez les informations que vous avez saisies. Si vous souhaitez modifier ces informations, cliquez sur « MODIFIER ». Si vous souhaitez les confirmer, cliquez sur « SUIVANT ».



9. La procédure de restitution a été finalisée avec succès. Si vous souhaitez finaliser une autre procédure de restitution, cliquez sur « MENU PRINCIPAL ».

2. Le véhicule (LPN) que vous avez introduit au Point de service est déjà couplé à votre compte standard mais vous n'avez encore aucun OBU couplé à ce véhicule

Dans ce cas, vous pouvez suivre les procédures suivantes au Point de service :

- 2.1 Se procurer un OBU (pour le véhicule enregistré dans le compte standard)
- 2.2 Visualiser les données de mon équipement
- 2.3 Visualiser les données d'utilisateur et les modifier
- 2.4 Finaliser une procédure de restitution pendante

2.1 Se procurer un OBU (pour un véhicule enregistré dans un compte standard)

Si le véhicule pour lequel vous avez introduit, au Point de service, des données telles que le numéro de plaque d'immatriculation (NPI) et le pays d'origine n'est pas encore couplé à un OBU, vous pouvez obtenir un OBU pour ce véhicule à un Point de service.

Lorsque vous obtenez un OBU à un Point de service, cet OBU est immédiatement couplé au véhicule introduit.



1. Choisissez une langue.



2. Introduisez votre numéro de plaque d'immatriculation et le pays du véhicule. Appuyez ensuite sur « SUIVANT ».



3. Choisissez « GÉREZ VOTRE COMPTE STANDARD ».



4. Introduisez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Appuyez ensuite sur « ENVOYER ».



5. Sélectionnez « OBTENIR UN OBU ».



6. Choisissez le mode « POST-PAYÉ » ou « PRE-PAYÉ ».

Suivez la procédure décrite de la page 20 à la page 24 pour obtenir un OBU pour le mode prepaid et recharger un OBU.

Suivez la procédure décrite de la page 14 à la page 20 pour obtenir un OBU pour le mode post-paid.

2.2 Visualiser les données de mon équipement

Suivez la procédure décrite aux pages 37 à 40.

2.3 Visualiser les données d'utilisateur et les modifier

Suivez la procédure décrite aux pages 55 à 59.

2.4 Finaliser une procédure de restitution pendante

Suivez la procédure décrite aux pages 59 à 62.

3. Le véhicule (NPI) que vous introduisez au Point de service est couplé à un OBU prepaid

Dans ce cas, vous pouvez suivre les procédures suivantes à un Point de service :

- 3.1 Recharger l'OBU prepaid couplé
- 3.2 Découpler votre OBU
- 3.3 Restituer l'OBU
- 3.4 Visualiser les données de mon équipement
- 3.5 Visualiser les données d'utilisateur et les modifier
- 3.6 Finaliser une procédure de restitution pendante

3.1 Recharger l'OBU prepaid couplé



1. Choisissez une langue.



2. Introduisez votre numéro de plaque d'immatriculation et le pays du véhicule. Appuyez ensuite sur « SUIVANT ».



3. Choisissez « GÉREZ VOTRE COMPTE STANDARD ».



4. Introduisez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Appuyez ensuite sur « ENVOYER ».



5. Choisissez « RECHARGER VOTRE OBU ».



6. Sélectionnez le moyen de paiement avec lequel vous souhaitez recharger votre OBU.



7. Choisissez le montant à charger.

Suivez la procédure décrite aux pages 25 à 29.

3.2 Découpler votre OBU

Cette procédure vous explique comment découpler un OBU sans devoir d'abord l'enlever de votre camion et le restituer. Cela est particulièrement utile si votre OBU en installation fixe doit être remplacé.

ATTENTION!

- Vous devez avoir un compte standard pour pouvoir découpler un OBU!
- Pour pouvoir, à la fin du processus de découplage, obtenir un nouvel OBU sans devoir scanner les documents de bord, vous devez absolument vous connecter avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe au début du processus de découplage!

Une fois que vous avez terminé le processus de découplage décrit ci-dessous, le voyant de l'OBU deviendra (ou restera) rouge : cela signifie que l'OBU ne peut plus être utilisé!

Important : N'oubliez pas ensuite de faire appel à un spécialiste pour démonter l'OBU installé fixement que vous avez découplé, et ce, afin de pouvoir restituer l'OBU ultérieurement !

Vous pouvez restituer l'OBU:

- à un Point de service (dans ce cas, placez votre OBU en face du lecteur RFID, entrez le code PIN de votre OBU et suivez la procédure décrite dans ce document)
- ou via le Portail des Utilisateurs (pour plus d'informations, veuillez lire le Manuel d'utilisation du PU « Restituer un OBU»)



1. Choisissez une langue.



2. Introduisez votre numéro de plaque d'immatriculation et le pays du véhicule. Appuyez ensuite sur « SUIVANT ».



3. Choisissez « GÉRER MON VÉHICULE ET MON OBU ».



4. Introduisez le code PIN de votre On Board Unit et appuyez sur « ENVOYER ». Vous trouverez ce code PIN sur le ticket OBU que vous avez reçu à la remise de votre OBU.



5. Introduisez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Appuyez ensuite sur « ENVOYER ».

Pour pouvoir, à la fin du processus de découplage, obtenir un nouvel OBU sans devoir scanner les documents de bord, vous devez absolument vous connecter avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe au début du processus de découplage!



6. Sélectionnez « ACCÉDER AUX ACTIONS DE L'OBU ».



7. Choisissez « DÉCOUPLEZ VOTRE ON BOARD UNIT ».



8. Veuillez vérifier le numéro d'identification de l'OBU avant de cliquer sur « DÉCOUPLEZ CET OBU ».



9. Votre OBU a été découplé avec succès ! Le voyant de votre OBU deviendra (ou restera) rouge. Cela signifie que cet OBU ne peut plus être utilisé à partir de maintenant. Vous pouvez toutefois recoupler cet OBU à un autre véhicule via le Portail des Utilisateurs si vous souhaitez l'utiliser à nouveau.

Si vous souhaitez obtenir un nouvel OBU pour ce véhicule, cliquez sur « MENU PRINCIPAL ».



10. Vous avez deux possibilités :

- Cliquez sur « OBTENIR UN OBU » et choisissez la méthode de paiement souhaitée.
- Vous pouvez également cliquer sur « VOIR LES DONNÉES DU VÉHICULE » si vous voulez vérifier ou modifier les données du véhicule avec lequel vous êtes connecté. Si vous choisissez cette option, l'écran ci-dessous apparaîtra, et vous devrez cliquer sur « OBTENIR UN OBU ».

Pour plus de détails sur la procédure à suivre par la suite, veuillez vous rendre à la page 14.



Important : N'oubliez pas ensuite de faire appel à un spécialiste pour démonter l'OBU installé fixement que vous avez découplé, et ce, afin de pouvoir restituer l'OBU ultérieurement !

Vous pouvez restituer l'OBU:

- à un Point de service (dans ce cas, placez votre OBU en face du lecteur RFID, entrez le code PIN de votre OBU et suivez la procédure décrite dans ce manuel
- ou via le Portail des Utilisateurs (pour plus d'informations, veuillez lire le <u>Manuel</u> d'utilisation du PU « Restituer un OBU»)

3.3 Restituer l'OBU



1. Choisissez une langue.



2. Introduisez votre numéro de plaque d'immatriculation et le pays du véhicule. Appuyez ensuite sur « SUIVANT ».



3. Choisissez « GÉREZ VOTRE COMPTE STANDARD ».



4. Introduisez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Appuyez ensuite sur « ENVOYER ».



5. Choisissez « ACCÉDER AUX ACTIONS DE l'OBU ».



6. Choisissez « RESTITUER VOTRE OBU ».



7. Introduisez un motif de restitution.



8. Si vous choisissez « AUTRE », précisez vous-même le motif. Appuyez ensuite sur « CONFIRMER ».

9. Votre motif a été enregistré. Cliquez ensuite sur « SUIVANT ».





10. Placez l'OBU devant le lecteur RFID pour l'identifier. L'écran (face avant) de l'OBU doit être tourné vers le lecteur RFID.



11. Contrôlez le numéro d'identification de l'OBU (S/N) qui figure sur l'autocollant à l'arrière de l'OBU.

Si le numéro est correct, appuyez sur « CONFIRMER ».

Sinon, appuyez sur « RETOUR ».







12. Appuyez sur « REMBOURSER MA GARANTIE SUR CE COMPTE » si vous voulez obtenir votre remboursement sur le compte bancaire couplé à votre compte standard. Sinon, choisissez « REMBOURSER MA GARANTIE SUR UN AUTRE COMPTE ». Suivez la procédure décrite de la page 59 à la page 62.

13. Glissez l'OBU dans le compartiment destiné à cet effet et appuyez sur « FERMER TRAPPE ». Attention : Enlevez l'emballage avant d'insérer l'OBU.



14. Avez-vous place l'OBU dans le compartiment prévu à cet effet? Si vous cliquez sur « OUI », la trappe se ferme.



15. Votre OBU a été restitué et la garantie sera remboursée sur le compte bancaire IBAN couplé. Appuyez sur « SUIVANT ».



16. Prenez votre ticket. Appuyez sur « FIN » si vous voulez revenir à l'écran d'accueil ou sur « MENU PRINCIPAL » si vous voulez effectuer d'autres opérations au Point de service.

3.4 Visualiser les données de mon équipement

Suivez la procédure décrite aux pages 37 à 40.

3.5 Visualiser les données d'utilisateur et les modifier

Suivez la procédure décrite aux pages 55 à 59.

\sim					/ 1		4.54	
3.	6	Fina	liser	une p	procedure	ae	restitution	pendante

Suivez la procédure décrite aux pages 59 à 62.

4. Le véhicule (NPI) que vous introduisez au Point de service est couplé à un OBU post-paid

Dans ce cas, vous pouvez suivre les procédures suivantes à un Point de service :

- 4.1 Visualiser les données de mon équipement
- 4.2 Visualiser les données d'utilisateur et les modifier
- 4.3 Découpler votre OBU
- 4.4 Restituer l'OBU
- 4.5 Finaliser une procédure de restitution pendante

4.1 Visualiser les données de mon équipement

Suivez la procédure décrite aux pages 37 à 40.

4.2 Visualiser les données d'utilisateur et les modifier

Suivez la procédure décrite aux pages 55 à 59.

4.3 Découpler votre OBU

Suivez la procédure décrite aux pages 69 à 73.

4.4 Restituer l'OBU

Suivez la procédure décrite aux pages 42 à 48.

4.5 Finaliser une procédure de restitution pendante

Suivez la procédure décrite aux pages 59 à 62.

Compte Business Partner

Vous pouvez également faire gérer votre compte par un Business Partner (partenaire commercial) de Satellic. Le soutien diffère en fonction du partenaire : certains partenaires offrent uniquement leur aide pour enregistrer le compte tandis que d'autres se chargent de toute la procédure, de l'enregistrement du compte au couplage de l'On Board Unit au véhicule.

Même si votre compte est géré par un Business Partner de Satellic, vous pouvez effectuer plusieurs opérations à un Point de service :

• Obtenir un OBU via un compte service point

- Suivez la procédure décrite aux pages 6 à 29.
- Lorsque vous optez pour le post-paiement, il vous est possible de choisir votre partenaire commercial en tant que mode de paiement.
 Il n'est pas possible de choisir un partenaire commercial en tant que mode de paiement pour vous acquitter du dépôt de garantie.

• Obtenir un OBU via mon compte standard

- O Suivez la procédure décrite aux pages 63 à 65.
- Lorsque vous optez pour le post-paiement, il vous est possible de choisir votre partenaire commercial en tant que mode de paiement.
 Il n'est pas possible de choisir un partenaire commercial en tant que mode de paiement pour vous acquitter du dépôt de garantie.

• Recharger l'OBU (en cas de mode prepaid)

- Suivez la procédure décrite à la page 41.
- Vous ne pouvez pas sélectionner un Business Partner de Satellic comme moyen de paiement pour une recharge.

Restituer l'OBU

- O Suivez la procédure décrite aux pages 42 à 48.
- Vous pouvez compléter un numéro de compte bancaire lorsque vous restituez votre OBU à un Point de service. Le montant de la garantie de l'OBU sera remboursé sur ce numéro de compte bancaire si l'OBU est intact.

• Visualiser les données de mon équipement

Suivez la procédure décrite aux pages 37 à 40.

Visualiser les données d'utilisateur et les modifier

O Suivez la procédure décrite aux pages 55 à 59.

• Finaliser une procédure de restitution pendante

- O Veuillez suivre la procédure décrite aux pages 59 à 62.
- Lorsque vous restituez l'OBU à un Point de service, vous pouvez entrer votre numéro de compte bancaire. La garantie sera versée sur ce compte en banque si l'OBU est rendue en en bon état de fonctionnement, sans aucun dommage et complet, i.e. avec la batterie, le câble d'alimentation et les 4 ventouses. Voir <u>Politique de Satellic en matière de garantie de l'OBU</u> pour plus d'informations.

Procédure en cas d'OBU endommagé

Si votre OBU est endommagé, veuillez suivre la procédure ci-dessous :

1. Restituer un OBU endommagé Suivez la procédure décrite aux pages

42 à 48.

2. Obtenir un nouvel OBU Suivez la procédure décrite aux pages

6 à 29.